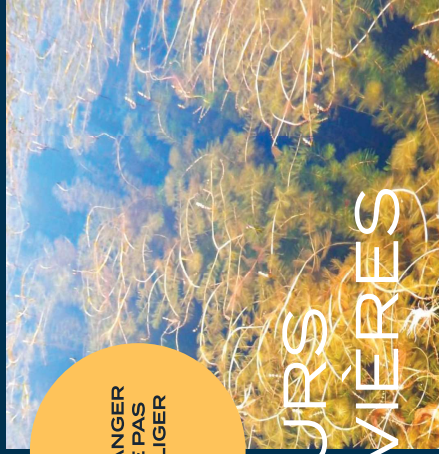


UN DANGER
À NE PAS
NÉGLIGER

DES ENVAHISSEURS SUR NOS RIVIÈRES

TEXTE PAR ALEXANDRA DÉRY
CHARGÉE DE PROJET
BIOLOGISTE M.-ATR. SAUMON QUÉBEC



Credit photo — Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord, 2016

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) comprennent une large gamme d'organismes vivants regroupant bien plus que les plantes. Bien qu'on entende plus communément parler de ces dernières, le groupe des EEE comprend également des animaux terrestres ou aquatiques, des insectes et des micro-organismes (virus, bactéries, champignons). Le terme EEE désigne en fait tout organisme vivant introduit hors de son aire de répartition naturelle, et dont son établissement et sa propagation peuvent devenir une menace pour l'environnement, la biodiversité, l'économie ou la société.

L'article suivant se concentre davantage sur les plantes exotiques envahissantes (PEE), plus particulièrement le cas de deux PEE se trouvant dans les rivières du Québec et ayant un impact sur les activités de pêche et les pêcheurs eux-mêmes.

Les PEE se trouvent particulièrement dans les environnements occupés par les humains, dans les milieux où la fertilité est grande et lorsque les patrons de dispersion sont forts. Les rivières sont donc des milieux de choix pour la propagation, là où le sol des rives est très fertile et où l'écoulement de l'eau permet le transport des fragments et des graines sur des distances considérables. De plus, les PEE possèdent souvent des caractéristiques leur donnant un avantage compétitif sur les espèces indigènes. Ainsi, l'introduction d'une nouvelle espèce ne sera pas considérée comme envahissante d'emblée, puisque l'une pourrait être dans un certain endroit et pas du tout dans un autre, si elle possède ou non les caractéristiques lui permettant d'avoir un avantage compétitif sur les plantes indigènes et si elle finit par prendre le dessus sur celles-ci. En somme, la présence de ces PEE peut entraîner une baisse de la diversité, une homogénéisation des espèces présentes, un changement dans la chaîne alimentaire ou même menacer la survie d'une espèce animale.

Le myriophylle à épis est une plante aquatique vivace du genre *Myriophyllum*. Disposées sur la tige en verticilles, ses feuilles apparemment à des plumoux et contenant de 14 à 24 plus petites divisions, les folioles ou segments, que l'on retrouve en groupe de quatre. Les fleurs de couleur rouge à brun se retrouvent au sommet de la tige et mesurent de 5 à 20 centimètres de long.

On le retrouve dans certaines rivières, mais c'est davantage dans les lacs que le myriophylle prolifère le plus. On peut aussi en voir dans les étangs, les fossés de drainage ou tout autre cours d'eau artificiel. Il fonctionne particulièrement les eaux peu profondes ayant de 1 à 4 mètres de profondeur. Le myriophylle adapte la forme de sa croissance en fonction du milieu où il se retrouve, pouvant la faire varier de 0,5 à 7 mètres de longueur. En effet, dans les eaux peu profondes et turbides, son enracinement sera davantage superficiel et les tiges plus épaisses et doivent se faire denses, alors que dans les eaux profondes, les tiges seront bien ancrées au sol et ne seront pas toujours visibles à la surface.

AU QUÉBEC

D'autres espèces de myriophylles existent au Québec. Le principal trait distinctif de celle envahissante est la différence de texture lorsque sortie de l'eau. En effet, les tiges et les feuilles du myriophylle à épis forment une longue ligne floue, contrairement à nos espèces indigènes qui restent bien rigides.

La propagation facile rend également l'élimination de cette PEE difficile. En effet, tout fragment de quelques centimètres qui se détache du plant mère et dérive un peu plus loin peut créer une nouvelle plante viable. Il peut donc y avoir une dissémination locale comme régionale, notamment par des fragments pris sur de l'équipement de pêche ou des bateaux voyagés dans plusieurs endroits.

Il peut donc en résulter des impacts économiques et touristiques importants, dont l'impossibilité de pratiquer des activités de loisir, une diminution de la valeur foncière des propriétés riveraines. Il n'existe pas de méthode connue pour l'éradication complète, bien que les plongeurs teste la solution la plus efficace, en la combinant avec des filets pour empêcher la dispersion de résidus. Malgré tout, les solutions sont très coûteuses et doivent se faire sur plusieurs années pour obtenir des résultats.

quelle produit adhère sur les rochers, se divise de façon exponentielle et produit des amas importants, pouvant tapisser complètement le fond d'une rivière dans les cas les plus sévères. Au toucher, sa texture de laine mouillée est surprenante, alors que lorsque les niveaux d'eau des rivières baissent, elle prend plutôt l'apparence de papier hygiénique séché sur les roches.

Il n'en demeure pas moins que les proliférations de didymo inquiètent les gestionnaires de rivières. Puisque nos populations de saumon sont vulnérables, ces épisodes ajoutent à d'autres éléments de stress qu'elles vivent de plus en plus fréquemment. Il est donc à penser que bien que la présence unique de didymo ne perturbe pas à elle seule l'habitat des saumons, couplée au réchauffement des températures des rivières et des autres impacts négatifs des changements climatiques, ce n'est rien pour aller. À cet effet, les proliférations de didymo concordent avec les moyennes de températures annuelles les plus chaudes au printemps des dernières décennies et avec des périodes de retrait des glaces particulièrement précoces.

DIDYMO (DIDYMOSPHENIA GEMINATA)

Laigue didymo, ou « morve des rochers » est une autre espèce bien connue des pêcheurs. Contrairement au myriophylle à épis, laigue didymo est une espèce native de l'hémisphère nord, et une étude récente des sédiments du fond du Lac-Ouïssaum sur la rivière Matapédia, en Gaspésie, a démontré une présence depuis au moins les années 70. Toutefois, ce n'est que depuis 2006 que des épisodes de prolifération sont rapportés par les pêcheurs. Sans pouvoir la qualifier officiellement d'espèce exotique envahissante, il n'en reste pas moins que sa présence est considérée comme nuisible pour les activités humaines et le récréotourisme.

Laigue *Didymosphenia geminata* se retrouve majoritairement dans les rivières du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, où des proliférations ont été observées sur plus de 25 rivières. Sa présence a également été confirmée sur la Rivière-à-Mars, dans la région du Saguenay. Cette algue est une diatomée d'eau douce unicellulaire et est bien visible lorsqu'elle s'agglutine, puisque la petite tige

IMPORTANT

Voire, elle, comme pêcheur ou plaisancier est donc de vous assurer de bien rincer votre équipement entre chacune de vos sorties, incluant les boîtes, les glacières, seaux ou cols de bateau. Il est important de retenir que les rivières à saumon sont encore assez peu touchées par la myriophylle, alors il est de notre responsabilité d'éviter de les contaminer avec du l'équipement qu'on aurait utilisé sur un autre plan d'eau. C'est une bonne façon de protéger le saumon, une précaution simple, mais efficace, et pour d'autres espèces en plus!



Crédit photo — Organisme de bassin versant Mariposa à Keswick, 2006

La vigilance doit être de mise et l'implantation de mesures simples pour limiter sa prolifération est importante. Les amas de diatome peuvent obstruer les prises d'eau, se fixer aux équipements des pêcheurs, des kayakistes, des canoteurs et d'autres usagers des rivières. L'algue diatome modifie l'aspect esthétique des rivières, qui ressemblent alors davantage à des cours d'eau pollués, bien qu'il n'en soit pas ainsi. Contrairement aux cyanobactéries (algues bleu-vert), l'algue diatome prolifère dans des eaux pauvres en éléments nutritifs.

On suspecte que la cause de sa présence sur autant de rivières de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent serait liée à l'arrivée sur le marché des semelles en feutre sous les bottes des pêcheurs. Comme les cellules de diatome peuvent survivre jusqu'à 30 jours dans les semelles de feutre mouillées, elles peuvent donc être transportées de cours d'eau en cours d'eau. Les oiseaux migrateurs et les animaux domestiques et sauvages peuvent également être des vecteurs d'introduction et de propagation de l'algue, tout comme les embarcations, les équipements de plongée ou tout autre équipement utilisé par les usagers de plans d'eau.

NETTOYER SON ÉQUIPEMENT DE PÊCHE

Le nettoyage de l'équipement de pêche est un moyen de lutte essentiel pour limiter ce genre d'incident et de déplacement d'espèce envahissante.

Laissez tremper votre matériel **absorbant** :

- x pendant au moins 40 minutes dans de l'eau chaude à une température maintenue à plus de 45 °C;
- x pendant au moins 30 minutes dans de l'eau chaude à une température maintenue à plus de 45 °C et contenant une solution de 5 % de détergent à vaisselle.

Séchez complètement votre équipement si vous ne pouvez le nettoyer adéquatement, puis attendez 48 heures avant de l'utiliser de nouveau dans un autre plan d'eau ou une autre rivière. Un séchage complet permet d'éliminer les cellules de diatome, mais le matériel légèrement humide permet aux cellules de survivre pendant quelques mois. C'est pourquoi le matériel doit être complètement sec au toucher, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

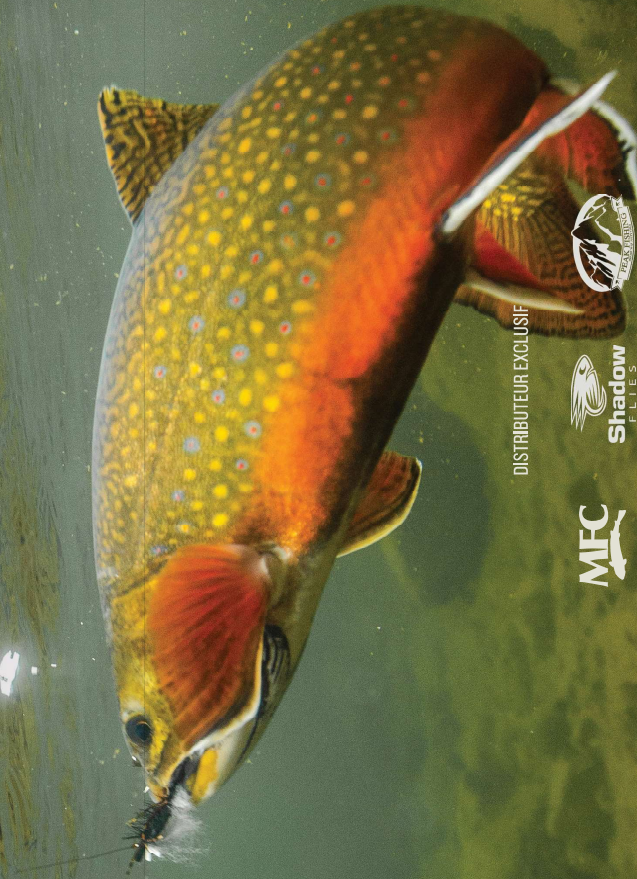
La congélation de tout article ou pièce d'équipement jusqu'à rigidité complète permet également d'éliminer les cellules de diatome.

SENTINELLE : UN OUTIL POUR TOUS

L'outil Sentinelle est un projet pilote mis en marche en 2010 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il s'agit d'un outil de détection des espèces exotiques envahissantes composé d'une application mobile et d'un système cartographique sur le Web. Les citoyens sont encouragés à devenir des ambassadeurs de protection de la biodiversité lors de leurs sorties extérieures et de leurs activités récréotouristiques. En effet, on invite les citoyens à localiser, photographier et signaler les EEE qu'ils croisent sur leur passage et à aller enregistrer leurs observations sur l'application.

Devenez vous aussi ambassadeur et contribuez à notre biodiversité. Rendez-vous saumonquebec.com et cliquez sur notre carte interactive pour consigner vos observations, ou sur le site du Ministère : <https://www.pub.mddelp.gouv.qc.ca/scc/Connexion.aspx>

Finement, il existe un grand nombre d'espèces envahissantes pouvant être introduites sur les rivières et avoir un impact négatif sur les populations de saumons. Certains micro-organismes ou parasites peuvent aussi être transportés d'une rivière à l'autre. Le nettoyage des équipements de pêche est une manière simple et efficace de protéger le saumon et est une bonne habitude à prendre, peu importe l'activité pratiquée sur les rivières. Il devient important de se mobiliser tant qu'on usagers d'une rivière et être aux aguets lors de la détection d'espèces pouvant avoir un impact négatif pour les humains et l'environnement, et de faire son possible pour éviter la propagation d'espèces envahissantes ou nuisibles. Entre autres choses, lors de l'observation de barres de caousses, il est impératif d'aviser le gestionnaire de la rivière ou d'en faire l'identification sur *Sentinelle*. Sa présence aux abords des sentiers, des fosses ou de la rivière peut représenter un danger pour les pêcheurs et les plaisanciers, car le contact de la sève sur la peau peut causer de graves brûlures.



DISTRIBUTEUR EXCLUSIF



VISITEZ GASPEFLY.COM ET GASPEFLYSHOP.COM

SUIVEZ-NOUS

